

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE MINISTÈRE DES SPORTS

CONSEILS AUX EMPLOYEURS DE STAGIAIRES DE B.A.F.D.

Organisateur d'un accueil collectif de mineurs, séjour de vacances ou accueil de loisirs sans hébergement, lorsque vous recrutez un directeur est stagiaire il est nécessaire de :

- > fixer avec lui les objectifs de la formation pratique
- > l'accompagner lors de la préparation du centre
- > lui présenter des critères d'appréciation.
- > et à un moment être disponible pour lui

AVANT LE SEJOUR

Vous devez poser les objectifs avec le directeur stagiaire qui doit pouvoir connaître vos attentes et mettre en place les mesures adaptées. Pour cela, il vous appartient de donner de bonnes conditions d'exercice de votre projet éducatif

Il est important de bien désigner au préalable la personne qui va évaluer le directeur stagiaire.

Vos **objectifs** doivent s'accorder avec le projet personnel du directeur stagiaire dont les fonctions sont :

- > situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- > conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif
- > diriger les personnels
- > assurer la gestion de l'accueil
- > développer le partenariat et la communication.

Il vous appartient d'organiser la préparation du séjour et pour cela de :

- > donner au stagiaire les consignes éventuelles
- > communiquer les renseignements nécessaires
- > définir un échéancier
- visiter les locaux
- > aider dans le recrutement
- > permettre au stagiaire l'accès à l'aide logistique
- > aider dans la préparation matérielle
- > négocier un budget
- > apprécier ce que vous devez mettre à disposition d'un directeur stagiaire

Vos **critères** d'appréciation doivent être présentés. Ils font référence aux différentes missions du directeur et aux aptitudes qu'il présente.

Les modalités d'évaluation sont également à présenter, elles sont liées au projet personnel de formation du directeur stagiaire.

PENDANT LE SEJOUR

Dans la mesure du possible une visite de contrôle du séjour permet d'apprécier :

- > le projet pédagogique
- > l'adéquation du rythme
- ➤ l'équipe d'animation
- > l'approche du public : son accueil et sa gestion
- > les locaux et le matériel
- > l'administration et la gestion financière
- > la santé et la sécurité
- > les relations extérieures

Des **conseils** peuvent être formulés au cours de la visite ou à défaut à l'occasion d'un entretien téléphonique.

APRES LE SEJOUR

Un **bilan** doit pouvoir évaluer la pertinence du projet et rendre compte des aspects matériels et administratifs.

L'appréciation motivée doit mentionner si le directeur stagiaire possède les aptitudes requises

Ne pas oublier que le **jury** qui évalue le dossier du candidat au BAFD sera notamment sensible à ce qu'il ait pu :

- > partir en séjour avec nuitée
- > gérer un budget
- > participer au recrutement d'une équipe.